

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
10e séance
tenue le
vendredi 9 octobre 1992
à 11 h 30
New York

COMpte RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : Mme DIOP (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (PREMIERE PARTIE)

- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVABLES
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES
ECOLOGIQUES, POUR LE KOWEIT ET LES AUTRES PAYS DE LA REGION,
RESULTANT DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.10
13 octobre 1992

La séance est ouverte à 12 h 10.

Organisation des travaux

1. M. BARNETT (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de son gouvernement et des pays de la Communauté européenne, se déclare très préoccupé par le fait que nombre d'importants documents destinés aux membres de la Deuxième Commission n'ont pas encore été publiés. C'est le cas, notamment, du rapport de l'UNITAR ainsi que des rapports sur la dette et sur la pêche au grand filet dérivant. Ces retards sont d'autant plus graves qu'ils obligent à différer les débats sur les questions dont traitent les documents en question, pratique à laquelle les Douze sont opposés. Sans sous-estimer les difficultés auxquelles doivent faire face les services qui participent à la production des documents, les Douze tiennent néanmoins à appeler l'attention du Secrétariat sur la gravité de cette question.
2. M. PAPADATOS (Grèce) appuie la déclaration du Royaume-Uni au sujet de la documentation. Il signale que le rapport de l'UNITAR, en particulier, devait être prêt le 7 octobre.
3. M. JOMAA (Tunisie) rappelle que ce n'est pas la première fois que sa délégation prend la parole sur la question du retard dans la publication de la documentation. A plusieurs reprises, celle-ci a demandé une plus grande efficacité de la part du Secrétariat dans ce domaine. Or, malgré les nombreuses résolutions qui ont été prises à ce sujet, on ne constate aucune amélioration. Il confirme la demande des cinq pays du Maghreb de différer le débat sur la désertification, le rapport sur cette question n'étant pas disponible.
4. M. OLISEMEKA (Nigéria), auquel se joint M. NYAMIKEH (Ghana), dit être informé qu'il existe en distribution une version préliminaire, en anglais, du rapport de l'UNITAR. Il aimerait savoir si ce document ne pourrait pas servir de base pour le débat sur cette question.
5. M. PAULINICH (Pérou) appuie la demande du représentant de la Tunisie tendant à reporter le débat sur la désertification.
6. Mlle JANSUA (Pakistan), prenant la parole au nom de son propre pays et du Groupe des 77, appuie le représentant du Royaume-Uni et les autres représentants qui ont exprimé leurs préoccupations au sujet du retard dans la publication de la documentation. Il est extrêmement difficile de travailler dans ces conditions. De l'avis de la délégation pakistanaise, les documents devraient être disponibles au moins une semaine à l'avance.
7. Le PRESIDENT assure les membres de la Deuxième Commission que ces préoccupations seront dûment prises en compte par le Bureau qui doit se réunir sans tarder pour examiner comment le problème soulevé, dont il reconnaît la gravité, pourrait être réglé.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (PREMIERE PARTIE)

- c) SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES (A/47/36, Supplément No 36, A/47/390)
- d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (A/47/202-E/1992/51, A/47/390)
- e) COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES POUR LE KOWEIT ET LES AUTRES PAYS DE LA REGION, RESULTANT DE LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT (A/47/265-E/1992/81)

8. M. REED (Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires publiques), prenant la parole au sujet de l'alinéa e) du point 78, à savoir la coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences écologiques du conflit entre l'Iraq et le Koweït, rappelle l'immensité des dommages causés par le déversement massif d'hydrocarbures dans les eaux du golfe Persique. Il rappelle également que le dernier puits de pétrole en feu a été obturé en novembre 1991. L'incendie des puits de pétrole a engendré une pollution atmosphérique dont on ne connaît pas encore pleinement les conséquences à long terme sur la santé publique. L'environnement marin et côtier a également beaucoup souffert, notamment en Arabie saoudite où 600 kilomètres de côte ont été fortement endommagés. D'après des estimations, au moins 30 000 oiseaux marins sont morts des suites de cette pollution. Pour évaluer l'état de l'environnement marin, une expédition de 100 jours a été lancée par l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin. Les résultats de cette expédition, à laquelle a participé le Mount Mitchell, navire de recherche des Etats-Unis d'Amérique, sont en cours d'analyse. Bien entendu, toutes ces activités exigent des fonds. Or, il est apparu clairement, lors de la troisième session extraordinaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que la régénération de l'environnement dans la région du golfe Persique dépassait de loin la capacité financière des pays de la région. D'après des estimations modestes, il faudrait un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour mener à bien toutes les activités qu'implique le Plan d'action interorganisations des Nations Unies en faveur de la zone. C'est pourquoi M. Reed lance un appel à tous les gouvernements qui sont en mesure de contribuer à cet effort pour qu'ils apportent un appui généreux à l'action internationale.

9. Mme DIOP (Sénégal) prend la présidence.

10. Mme PASTIZZI-FERENCIC (Directrice de la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Département du développement économique et social), prenant la parole au sujet de l'alinéa d) du point 78, à savoir la mise en valeur des ressources énergétiques en particulier dans les pays en développement, dit qu'il ressort du rapport du Secrétaire général sur cette question (A/47/202) que la demande d'énergie commerciale dans les pays en développement a enregistré une croissance rapide, les besoins énergétiques de ces pays ayant doublé au cours des deux dernières décennies, passant de 13 % de la demande mondiale en 1970 à 26 % en 1990. Pendant la dernière décennie, soit de 1980 à 1990, la consommation d'énergie commerciale dans les pays en développement a augmenté

(Mme Pastizzi-Ferencic, Italie)

de 57,4 %, ce qui représente un taux de croissance annuelle de 4,2 %. Certes, de nombreux pays en développement continuent d'utiliser des sources non commerciales d'énergie. C'est notamment le cas pour 70 % des pays d'Afrique subsaharienne qui utilisent le bois de feu. Toutefois, on doit s'attendre à ce que la consommation d'énergie commerciale des pays en développement continue de s'accroître, au point d'atteindre vers l'an 2010 le même niveau que celle des pays développés. Dans le même temps, la demande d'énergie des pays développés enregistrera une croissance plus lente en raison de leurs efforts de conservation, de leurs progrès techniques et de leur orientation vers des industries moins consommatrices d'énergie.

11. Naturellement, cet accroissement de la demande dans les pays en développement entraîne une augmentation de la facture énergétique de ces pays. Pour ce qui est du pétrole seulement, on estime que les importations cumulées de pétrole des pays en développement pendant les années 90 atteindra le chiffre énorme de 500 milliards de dollars. Si le pétrole et le gaz continuent d'occuper une place dominante dans la consommation mondiale d'énergie primaire, le charbon conserve également un rôle important, notamment dans un certain nombre de pays en développement et dans les pays dont l'économie est en transition. Il faut noter que les pays déficitaires en énergie et les pays en développement exportateurs de pétrole non membres de l'OPEP font actuellement de grands efforts pour mettre en valeur leurs ressources énergétiques. Toutefois, étant donné les investissements considérables qu'exigent ces activités à haut risque, il est important que les pays, qu'il s'agisse des pays en transition ou des pays en développement, prennent les mesures qui s'imposent pour attirer les capitaux.

12. En ce qui concerne la consommation mondiale d'électricité, celle-ci est passée à 11 753 terawatts par heure en 1990, ce qui représente un ralentissement par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les pays en développement, si dans l'ensemble la consommation d'électricité y a augmenté beaucoup plus rapidement que dans les pays développés, il n'en reste pas moins que la consommation par habitant dans ces pays reste très faible par rapport à celle des pays développés. D'après les estimations de la Banque mondiale, le secteur de l'électricité dans les pays en développement nécessite des investissements annuels de l'ordre de 125 milliards de dollars.

13. Etant donné le fossé qui existe entre les besoins de financement et les ressources disponibles, il est clair que la solution réside dans une modification des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'ONU est prête à mobiliser la communauté internationale en vue d'accélérer la prospection et la mise en valeur de ressources énergétiques dans les pays en développement en mettant l'accent sur la rentabilité et la conservation. C'est ce à quoi le Département du développement économique et social contribue déjà en organisant une série de séminaires et de projets prenant en compte non seulement ces deux impératifs mais aussi la nécessité d'évaluer l'impact sur l'environnement de la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie.

14. Dans son rapport sur sa sixième session (A/47/36), le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

(Mme Pastizzi-Ferencic, Italie)

note que, malgré l'application relativement lente du Programme d'action de Nairobi, on constate depuis la fin des années 80 un regain d'intérêt pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, principalement en raison des préoccupations croissantes que suscite l'environnement. Lors de la session du Comité, l'importance des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été réaffirmée de même que la nécessité d'un appui renouvelé des Nations Unies et d'un renforcement de la coordination interorganisations dans ce domaine. Le Comité a d'ailleurs accordé une attention particulière au rapport du Groupe de l'énergie solaire intitulé "Energie solaire : une stratégie favorable à l'environnement et au développement" ainsi qu'au rapport du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'évaluer l'application du Programme d'action de Nairobi. Ces deux rapports signalent la nécessité de mobiliser davantage de ressources, de renforcer les institutions à tous les niveaux et d'innover dans le domaine des politiques. Le Comité a également souligné la relation étroite qui existe entre le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, compte tenu des objectifs énoncés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Le programme adopté à cette conférence, Action 21, aura certainement d'importantes répercussions sur les activités futures dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Enfin, suite au Colloque de Castel Gandolfo, tenu en 1987, une première étude de faisabilité sur la constitution d'un réseau international de centres d'études avancées dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été réalisée, qui sera suivie d'une étude plus complète pour laquelle l'Italie a déjà débloqué des fonds.

15. En conclusion, Mme Pastizzi-Ferencic se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de créer un nouveau comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie au service du développement qui, s'occupant à la fois des sources d'énergie de type classique et des sources d'énergie alternatives, sera mieux à même de répondre à la nécessité de promouvoir l'énergie dans le cadre du développement durable. Enfin, elle tient à remercier tous les gouvernements qui ont convoqué ou appuyé d'importantes rencontres internationales destinées à encourager la coopération internationale dans le domaine de l'énergie.

16. M. MASOOD (Pakistan) dit que, l'énergie étant à la fois un agent et un indice de la prospérité, le Groupe des 77 considère qu'il est extrêmement important de maintenir constamment à l'étude les questions relatives à l'énergie. La prospection par les pays en développement de sources d'énergie endogènes, abondantes, fiables et rentables se poursuit. En dépit de l'accroissement visible de la part des pays en développement dans la consommation mondiale d'énergie, le taux de consommation par habitant y demeure extrêmement faible : 48 kilogrammes d'équivalent pétrole (contre 4 350 kilogrammes dans les pays développés à économie de marché), alors que les objectifs de développement social et économique de ces pays nécessitent une augmentation de l'intensité énergétique, ainsi que des taux de consommation nettement plus élevés, comme le reconnaît d'ailleurs la Convention-cadre sur les changements climatiques. En l'absence de techniques appropriées et de ressources financières suffisantes, il est difficile pour les pays en développement d'exploiter les ressources énergétiques dont ils disposent sans une aide concertée de la communauté internationale.

(M. Masood, Pakistan)

17. A court terme, la demande d'énergie des pays en développement ne pourra être satisfaite que par la mise en valeur des combustibles fossiles. A plus long terme et pour faire face à l'augmentation de la demande, ces pays devront envisager d'exploiter aussi leurs sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Dans les deux cas, les investissements requis sont très élevés, de sorte qu'un effort important doit être fait rapidement aux niveaux national, régional et international, si l'on veut éviter une nouvelle crise énergétique très grave.

18. La diversification des sources d'énergie s'impose. C'est ce qu'a réitéré, à sa sixième session tenue en février de l'année en cours, le Comité pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Celui-ci a réaffirmé les objectifs fondamentaux du Programme d'action de Nairobi, notamment la nécessité d'assurer une transition sans heurt d'une économie mondiale axée sur les hydrocarbures vers une économie utilisant de plus en plus les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et ce d'une manière qui soit conforme aux besoins et aux choix des divers pays, équitable du point de vue social, viable sur les plans économique et technique et écologiquement durable. Malheureusement, les progrès réalisés à cet égard ont été insignifiants en raison de l'intérêt décroissant porté au Programme d'action par la communauté internationale. Le danger existe également que la communauté internationale, confrontée à de nouvelles priorités telles que l'environnement, revienne sur les décisions prises il y a 10 ans.

19. La diversification des sources d'énergie dans les pays en développement nécessite la création d'un cadre approprié pour le transfert de technologies, et notamment de technologies écologiquement rationnelles. Bien que le système des Nations Unies, en particulier le PNUD, soit en mesure de jouer un rôle important dans ce transfert, les efforts dans ce domaine ont été sporadiques. Par ailleurs, le financement des programmes relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables a considérablement diminué au cours de ces dernières années. Il faut donc mobiliser à nouveau les efforts dans ce sens, en favorisant notamment les programmes d'action entrepris dans ce domaine par les pays en développement. Le transfert de technologies écologiquement rationnelles devrait se faire à des conditions préférentielles et concessionnelles.

20. Le Groupe des 77 souhaiterait que le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie au service du développement devienne opérationnel le plus rapidement possible afin que la question de l'énergie, vu son importance, continue de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'Organisation.

21. M. CLARKE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, rappelle que sa délégation a déjà fait une déclaration complète au sujet du point 78 c) et d) de l'ordre du jour au Conseil économique et social, qu'elle s'abstiendra de répéter. Le texte de cette déclaration est à la disposition de toutes les délégations.

22. M. AHMIA (Algérie) déclare que la délégation algérienne s'associe entièrement à la déclaration prononcée par le porte-parole du Groupe des 77 qui a su exposer avec conviction la position du Groupe. Il y a 10 ans, la communauté internationale a adopté le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Suite aux recommandations formulées lors de la Conférence sur cette question, qui s'est tenue à Nairobi en août 1981, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 36/193, un train de mesures portant sur les 10 sources d'énergie nouvelles et renouvelables considérées comme prometteuses, et convenu de domaines d'action prioritaires, comme la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'exécution de ce programme. Or, aujourd'hui, force est de constater que les objectifs fixés n'ont pas été atteints. En effet, si au moment de l'adoption du Programme en août 1981, le secteur des énergies nouvelles et renouvelables couvrait environ 15 % de la demande mondiale d'énergie, actuellement, il n'en couvre plus que 13 %.

23. Le Compte de l'énergie du PNUD, dont l'objectif était fixé à 100 millions de dollars à l'époque de la Conférence, n'a guère dépassé 40 millions de dollars et, depuis 1988, ce compte ne reçoit plus de contributions. En outre, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables est complètement dégarni, ce qui reflète la désaffection de la communauté internationale à l'égard du Programme d'action.

24. En commentant cette situation critique dans son rapport final (A/AC.218/1992/5/Rev.1), le Groupe de l'énergie solaire des Nations Unies pour l'environnement et le développement, qui s'est réuni à Oslo en octobre 1990, a reconnu que la décennie qui a suivi l'adoption du Programme d'action de Nairobi a été en gros une décennie perdue du fait que la volonté politique exprimée dans le Programme d'action de Nairobi n'a pas bénéficié des engagements financiers et de l'appui institutionnel nécessaires. Ce même constat d'échec a été relevé lors de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à New York en août 1991.

25. Ainsi, l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui, dans certains pays en développement, représente 60 à 70 % de l'approvisionnement global tant dans les zones urbaines que rurales, se trouve aujourd'hui entravée, faute de moyens financiers et de technologies appropriées. C'est pourquoi il est impératif qu'une action internationale soit engagée afin de favoriser le transfert vers les pays en développement, à des conditions préférentielles, des technologies nécessaires, de façon à accélérer la mise au point et l'utilisation de ces sources d'énergie. En outre, le renforcement des capacités nationales devrait retenir toute l'attention du système des Nations Unies.

26. La délégation algérienne se félicite des recommandations formulées lors du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenu à Castel Gandolfo, concernant l'établissement d'un réseau international de centres d'études avancées dans ce domaine, ainsi que des mesures déjà prises par la Division des ressources naturelles et de l'énergie

(M. Ahmia, Algérie)

et par le Coordonnateur spécial pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables visant à réactiver la création de ce réseau.

27. Bien que dotée de gisements d'hydrocarbures, l'Algérie s'est attelée, au cours de la décennie écoulée, à la promotion et à la mise en valeur d'autres formes d'énergie, notamment de l'énergie solaire. Elle a créé, entre autres, un centre de développement des systèmes énergétiques, un centre de recherche-développement sur les énergies renouvelables, une station d'expérimentation des équipements solaires, plusieurs unités de production de silicium et des systèmes photovoltaïques. Dans le même temps, l'Algérie a valorisé, grâce à de nouvelles dispositions législatives, le secteur des hydrocarbures, de façon à encourager une plus grande participation des sociétés étrangères à l'exploitation des gisements de pétrole.

28. La délégation algérienne espère que les dispositions nécessaires seront prises afin de permettre au futur comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie au service du développement de se réunir dans les délais prévus et que le programme de travail de ce comité tiendra pleinement compte des besoins et des priorités des pays en développement.

La séance est levée à 13 h 15.